



Odile Saugues

Députée

Adjointe au maire
de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 29 AVR 2010

Monsieur Gabriel GAY
Président du VALTOM
43, avenue de la Margeride
63000 CLERMONT-FERRAND

N/Réf : 10/226-OS-RF-AD

Monsieur le Président,

Cher ami,

J'ai bien reçu votre réponse du 29 mars dernier à mon courrier du 3 février qui faisait suite à la réunion de conciliation organisée à ma demande par le Préfet le 18 janvier, sur la question de savoir si vous pensiez reprendre les propositions faites au Président de Clermont-Communauté dans le courrier que vous lui avez adressé le 12 mars 2009, voici maintenant plus d'un an.

Vous m'objectez que Clermont-Communauté n'a pas donné suite et que depuis, des décisions de justice vous confortent dans la réalisation du projet de pôle de traitement que vous avez confié à la société Vernéa.

Je le regrette.


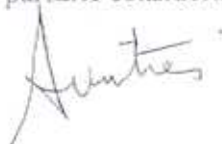
Je ne considère pas pour autant que l'incinération soit une fatalité et je demeure convaincue que l'on peut et que l'on doit s'en passer. Il existe et vous le savez bien des procédés de traitement biologique parfaitement maîtrisés au plan industriel. Les dysfonctionnements relevés dans la mise en œuvre de l'usine de Montpellier, que vous m'opposez, sont indéniables, mais surmontables, je le crois. De nombreuses unités fonctionnent selon ce procédé auquel vous projetez d'ailleurs de recourir partiellement, si j'ai bien compris.

Pour ma part, j'ai préconisé et soutenu un procédé mécano-biologique qui a fait ses preuves en Suisse, Autriche et Allemagne notamment et que la communauté d'agglomération de Lorient (190.000 habitants) a réalisé et exploite, semble-t-il, à la satisfaction générale y compris les riverains du site.

Cela dit, n'épiloguant pas plus sur le sujet, je me réfère à l'esprit d'ouverture et de compréhension que vous invoquez dans votre courrier lorsque vous mentionnez votre transmission au Préfet de propositions permettant « *de faire évoluer le pôle de traitement-valorisation et d'accroître la représentativité de Clermont-Communauté* ».

Puis-je vous demander ce que sont ces propositions et ce qu'il en est advenu ?

En vous remerciant de l'éclairage que vous pourrez m'apporter à cet égard, je vous assure, Monsieur le Président, de ma parfaite considération.



Odile SAUGUES



Madame Odile SAUGUES
Députée du Puy-de-Dôme
18, rue Neyron
63000 CLERMONT FERRAND

Clermont-Ferrand, le 23 Juin 2010.

Objet : Projet de pôle de traitement valorisation de déchets ménagers Vernéa.
Votre courrier du 29 avril 2010.

Madame la Députée,

Je vous remercie pour votre courrier du 29 avril 2010 qui témoigne de votre constante volonté de conciliation et de rapprochement entre le VALTOM et Clermont Communauté.

L'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales dont dispose le VALTOM ne me permettent pas de partager votre avis sur le choix du mode de traitement principal à adopter. Le VALTOM est une nouvelle fois conforté dans sa position, cette fois par la situation sur l'île de la Réunion comme le témoigne l'article ci-joint. Néanmoins, je comprends votre position et regrette le rejet par Clermont Communauté des propositions du VALTOM adressées en mars 2009, à une période propice à une évolution des engagements contractuels.

Dans un esprit d'ouverture, que je souhaite voir partagé par Clermont Communauté, je viens d'écrire à Serge GODARD pour lui indiquer que je suis favorable au principe d'une révision des statuts. Celle-ci permettrait d'accroître la représentativité de Clermont Communauté au sein du VALTOM, de préciser les modalités des contributions financières des adhérents en matière de traitement et transport, et de confier au VALTOM l'exercice plein et entier de sa compétence traitement et transport, tout ceci après renonciation réciproque aux recours juridiques engagés.

En outre, comme je l'avais précisé à Monsieur le Préfet, la conception modulaire du projet permet d'envisager, un meilleur rendement énergétique par la création d'un réseau de chaleur, la construction d'une installation de séchage des boues de stations d'épuration à partir de l'énergie fatale issue de l'incinération, un aménagement de l'installation de pré-tri mécanique, une augmentation de la capacité de méthanisation si ceci s'avérait nécessaire, et une évolution de la capacité d'incinération par le jeu du taux d'utilisation annuel.

Espérant avoir répondu à votre attente, veuillez croire, Madame la députée, en mes sentiments dévoués.

Bien amicalement

Le Président du VALTOM,
Gabriel GAY.

Syndicat de Valorisation et de Traitement des Déchets Ménagers du Puy-de-Dôme

43, avenue de la Margeride - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 44 24 24 - Fax : 04 73 44 24 20
e-mail : valtom@nat.fr